

dans une voie conduisant à une destruction complète.

L'honorable M. BOULTON: Ce n'était pas votre opinion il y a trois ans.

L'honorable M. SCOTT: Mon opinion a toujours été la même. J'espère, un jour ou l'autre, voir la transition s'opérer, mais assurément cette évolution ne peut pas être rapide. Vous devez avoir souci des intérêts qui ont grandi grâce à l'action du Parlement. Adopter une autre ligne de conduite serait un acte monstrueux. Lorsque la Grande-Bretagne adopta le libre-échange, l'évolution ne s'accomplit pas, je crois, en moins de vingt-cinq ans environ.

L'honorable M. BOULTON: Non, une année.

L'honorable M. SCOTT: Il y eut d'abord une échelle de droits descendante.

L'honorable M. BOULTON: L'impôt fut réduit sur les céréales à un schelling par minot, et cela fut maintenu pendant quatre ans.

L'honorable M. SCOTT: Je ne parle pas d'un seul article. Il y eut une échelle descendante. Il s'écoula un grand nombre d'années avant que l'on se lança tout à fait dans l'application du libre-échange, et notre marche doit être également lente et graduée.

Je ne me propose pas de discuter des questions économiques avec mon honorable ami de la rivière Shell, mais j'estime qu'il lui est agréable de voir que le volume de nos importations de la Grande-Bretagne s'accroît. Quant à ce qui concerne les opérations de l'exercice finissant au mois de juin dernier, on ne pouvait pas, naturellement, tirer des conclusions justes de la préférence de douze et demi pour cent accordée alors, parce que notre tarif ne fut adopté qu'à la fin d'avril seulement, deux mois avant l'expiration de l'année fiscale.

L'honorable M. BOULTON: Les relevés dont vous parlez accusent une augmentation de 85 pour 100 dans le volume de nos exportations, et 7 pour 100 seulement dans celui de nos importations.

L'honorable M. McCALLUM: C'est exact.

L'honorable M. SCOTT: Ce que je maintiens, c'est qu'il y a eu accroissement dans nos importations de la Grande Bretagne. Les changements commerciaux ne s'opèrent pas de suite après l'adoption d'une politique fiscale quelconque.

L'honorable M. McCALLUM: Assurément, les importations augmenteront dans la mesure de l'accroissement de la population.

L'honorable M. SCOTT: Je ne désire pas discuter davantage cette question, mais j'estime avoir exposé à la Chambre des raisons qui doivent justifier la conclusion à laquelle j'en suis arrivé, à savoir que nous n'aurions pas pu obtenir l'abrogation de ces traités en suivant une ligne de conduite différente de celle qui a été adoptée. D'après les expressions d'opinion que j'ai citées et qui remontent à plusieurs années, jusqu'à 1896, il était, personne ne peut le nier, absolument impossible au Premier Ministre, ou au Parlement du Canada, soit séparément, soit collectivement, d'obtenir de la Grande-Bretagne une mesure accordant à nos produits une préférence sur ces marchés. Je crois que cela doit être clair et manifeste dans la pensée de tout homme à esprit juste.

La preuve est concluante, et ce n'était seulement qu'en faisant appel au sentiment anglais en employant le mode d'action qu'il adopta, que sir Wilfrid Laurier réussit à obtenir la dénonciation de ces traités.

Je n'ai aucun doute que cela aura pour résultat de créer des relations beaucoup plus intimes. Il est possible que dans les années à venir nous soyons en état de diminuer davantage l'impôt dont les importations de la Grande-Bretagne sont frappées.

Après une existence de douze ou quinze années, la ligue de la fédération impériale cessa d'exister il n'y a que deux ans, n'ayant plus aucun espoir et sentant qu'elle ne pourrait rien faire. Elle ne réussit pas pendant tout ce temps là à accomplir quoi que ce soit. Mais notre législation de l'année dernière a fait progresser ce pays à un point tel qu'il nous aurait fallu bien des années, dans le cours ordinaire des choses, pour atteindre le point où nous en sommes aujourd'hui. Comme je l'ai déjà dit, la chose est établie de bien des manières différentes, mais surtout par le prix élevé que commandent nos valeurs. Nos obligations qui